



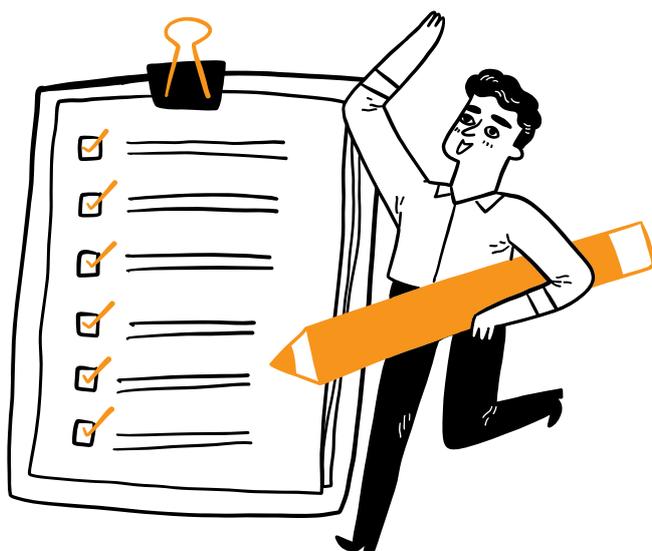
# PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL

2022-2025



# SOMMAIRE

<b>Édito</b>	4
<b>3 questions aux</b> Vice-présidents du CRPST	6
<b>Démarche de prévention :</b> en pratique, ça sert à quoi ?	8
<b>TPE/PME :</b> des solutions claires et concrètes !	10
<b>Mais au fait, c'est quoi</b> le PRST ?	12
<b>Un PRST, cinq axes</b> et seize actions	14



<b>Comment lutter contre les accidents</b> du travail graves et mortels ?	18
<b>Prévention primaire,</b> mieux vaut prévenir que guérir !	20
<b>5 risques prioritaires</b> pour agir !	24
<b>La qualité de vie et des conditions</b> de travail	32
<b>La prévention de la désinsertion</b> et de l'usure professionnelle	34
<b>Le dialogue social au service</b> de la santé au travail	38
<b>La santé au travail des femmes</b> un défi d'hier, d'aujourd'hui et de demain !	40
<b>Glossaire</b>	42
<b>Les acteurs mobilisés</b>	45

EDITO

## UN PLAN AMBITIEUX ET PRAGMATIQUE !

L'Occitanie poursuit son action, en mettant la santé au travail et la prévention au cœur du travail. Le lancement de ce nouveau plan régional santé travail (PRST) résulte d'un travail et d'un portage collectif : institutionnels, acteurs de la prévention, Services de prévention et de santé au travail et partenaires sociaux. Basé sur un diagnostic territorial ciblé, ce nouveau plan tient compte de nos spécificités régionales, mais également des nouveaux enjeux liés aux mutations du monde du travail ou encore de l'évolution de la loi.

Ce nouveau plan se veut à la fois ambitieux par les actions qu'il porte - promotion de la santé au travail des femmes, lutte contre les accidents du travail graves et mortels, prévention de la désinsertion professionnelle - mais aussi pragmatique avec un nombre limité d'actions très opérationnelles.

Notre souhait est également de viser certains secteurs plus accidentogènes comme le BTP ou le secteur agricole, certains publics plus vulnérables comme les jeunes, et certains risques récurrents : les chutes de hauteur, l'amiante, les TMS, le risque chimique dans l'aéronautique, le risque routier professionnel...

Ce nouveau plan est en direction de la TPE-PME, qui est au cœur de nos préoccupations et que nous souhaitons mobiliser pour mieux appréhender ses besoins afin de leur apporter des réponses ciblées.

Notre objectif reste inchangé : prévenir plutôt que guérir. Plan après plan, la prévention demeure le maître mot et le fil rouge de notre action. Nous devons aller au cœur du travail pour incarner la qualité de vie et des conditions de travail.

En Occitanie, le dialogue social est vivant. La dynamique partenariale de nos instances régionales, avec l'engagement des partenaires sociaux aux côtés des acteurs institutionnels de la prévention, est gage d'un succès futur. Je suis donc optimiste quant à la réussite des actions à mener.

Ce nouveau plan doit être dynamique et évoluer au fil du temps. A nous toutes et tous de le faire vivre, pour un territoire où il fait bon travailler en bonne santé.

*Paul Gossard*

Directeur Régional Adjoint  
Responsable du pôle Politique du Travail  
DREETS Occitanie

# 3 questions aux Vice-présidents du CRPST \*

## LES PARTENAIRES SOCIAUX SONT AU CŒUR DU PRST 4. POUVEZ-VOUS NOUS PRÉCISER QUEL EST LE RÔLE DES PARTENAIRES SOCIAUX ?

### Jean-François LABAQUERE :

Nous avons une force en Occitanie, les partenaires sociaux sont toujours parvenus à porter des thématiques de prévention communes. La prévention est un sujet fédérateur. Personnellement, je ne connais pas un chef d'entreprise qui ne se soucie pas de ce sujet central. Notre rôle premier a donc été de participer à construire ce nouveau Plan régional, avec nos regards de dirigeants, de salariés. Nous nous devons d'être pragmatiques puisqu'au final nous en sommes les cibles premières.

Mais il faut que nous restions vigilants. Pour inscrire une démarche de prévention dans la durée, nous devons nous assurer d'y aller progressivement. Par exemple, un dirigeant de TPE pourrait rencontrer des difficultés à élaborer un Document Unique très détaillé, il faut l'accompagner.

En Occitanie la bonne entente avec les institutionnels et les acteurs de la prévention, y compris les SPST, a permis de progresser sur le sujet.

### Isabelle RICARD :

Nous touchons ici à la santé des personnes au travail et aux impacts que cela peut avoir tout au long de leur vie. C'est en cela que le rôle des partenaires sociaux est primordial : ils sont les garants des effets concrets des actions de prévention mises en place. Pour que la prévention ne soit pas un vain mot, les actions menées doivent avoir des effets concrets sur le maintien en bonne santé des travailleurs durant leur parcours professionnel mais également une fois partis à la retraite. Il faut toujours penser aux conséquences que les conditions de travail peuvent avoir sur le long terme.

Pour cela, en nous appuyant sur notre expérience de terrain, nous co-construisons, en concertation avec les acteurs du territoire, des réponses au plus près des besoins et des enjeux locaux de prévention. En créant des

synergies entre les parties prenantes, en allant les convaincre de l'utilité d'une démarche de prévention, nous avons bien sûr un rôle de facilitateur. Sans oublier notre rôle de diffusion des actions menées au titre du PRST auprès des acteurs de l'entreprise.

Comme toute démarche de grande envergure, nous devons être vigilants sur les moyens mis à disposition, qui seront le gage de la disponibilité et de l'engagement sur le long terme de l'ensemble des partenaires sociaux.

## CE NOUVEAU PLAN RÉGIONAL A-T-IL DES ENJEUX DISTINCTS DU PRÉCÉDENT ?

### Isabelle RICARD :

Nous avons tiré les enseignements du PRST 3 de façon à nous appuyer sur ses points forts mais également de constater les potentiels « trous dans la raquette ». Cet état des lieux est essentiel. Il nous faut à présent diffuser les actions auprès de toutes les entreprises.

L'amélioration des conditions de travail est un des facteurs d'attractivité des entreprises. Elles ont tout à ga-

# ents



gnier à engager une démarche de prévention.

Nous devons être particulièrement attentifs aux TPE. Dans ces entreprises, les choses sont un peu plus compliquées car les organisations syndicales, tant patronales que salariales, n'y sont que très peu représentées. Ces entreprises doivent être notre cible prioritaire. Pour cela, nous devons nous appuyer sur des indicateurs, pour évaluer facilement l'impact de nos actions et en faire évoluer le contenu si nécessaire.

#### **Jean-François LABAQUERE :**

Il y a un enjeu majeur, celui d'arriver à toucher l'entreprise et de pouvoir lui mettre à disposition des outils pratiques et un vrai réseau pour l'accompagner.

La TPE est une de nos cibles prioritaires. Nous savons tous qu'un dirigeant de TPE est « au four et au moulin ». Il n'a parfois que très peu de temps pour aborder différents sujets et répondre à toutes ses obligations. Nous nous devons de lui pro-

poser des outils pratico-pratiques, au plus près de sa réalité quotidienne. Alors que pour les grandes entreprises, l'approche est différente. Elles sont mieux armées et elles ont en interne des ressources propres plus importantes pour aborder les sujets de prévention et de santé au travail.

#### **POUR MIEUX COMPRENDRE CE NOUVEAU PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL, SELON-VOUS, QUEL MESSAGE DE PRÉVENTION DOIT-ON RETENIR ?**

#### **Isabelle RICARD :**

La santé au travail, nous sommes tous concernés, de près ou de loin. Plusieurs thématiques me semblent fondamentales. Il y a le risque chimique, dont on ne voit les effets qu'à long terme. Mais aussi, la santé au travail des femmes, sujet longtemps négligé et l'Occitanie s'y intéresse. Et puis, la lutte contre la désinsertion professionnelle qui doit rester un vrai combat pour conserver la compétence dans l'entreprise.

**« La santé au travail se pense sur le long terme ! »**

#### **Jean-François LABAQUERE :**

Anticiper. C'est clairement le maître-mot. L'entreprise est encore trop dans la réaction et pas assez dans l'anticipation. Or, garder des salariés en bonne santé pour assurer une meilleure productivité, implique d'agir le plus en amont possible en tenant compte des situations de travail, du travail réel.

Il faut également aller au-devant des jeunes, en formation ou lors de leur arrivée dans l'entreprise. Mais anticiper peut être compliqué lorsque l'on travaille sur un risque que l'on ne voit pas... C'est tout l'objet de ce nouveau plan régional, mettre en lumière les risques professionnels et accompagner le monde de l'entreprise.

**Isabelle RICARD, CFDT, est représentante du collège salariés.**

**Jean-François LABAQUERE, MEDEF, est représentant du collège employeurs.**

\* Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail

# Démarche de



# prévention : en pratique, ça sert à quoi ?

Pour certains nécessaire, pour d'autres trop complexe... le bénéfice d'une démarche de prévention est parfois difficile à percevoir. Pourtant les enjeux autour de la santé au travail sont essentiels : à la fois humains, compétitifs et économiques, et ce quelle que soit la taille de l'entreprise, qu'elle soit TPE ou multinationale. Si les questions de santé et sécurité au travail sont négligées, tout le monde est perdant : le travailleur, le dirigeant d'entreprise, les acteurs de prévention mais également l'Etat.

De mauvaises pratiques en matière de santé et sécurité au travail coûtent cher et c'est particulièrement vrai en période de crise. Depuis une dizaine d'années, les études sont unanimes : une bonne gestion des questions de prévention et de santé au travail au sein d'une entreprise s'accompagne toujours d'une augmentation de ses performances et de sa rentabilité.

En effet, la démarche de prévention permet de diminuer les malfaçons, d'apporter une meilleure satisfaction au client, de diminuer le turn-over et d'assurer une nouvelle attractivité du métier pour les jeunes. Elle renouvelle la manière d'entreprendre. Pour obtenir un tel résultat, les actions de prévention doivent bénéficier du même esprit d'entreprise que les autres fonctions de l'entreprise. Ces actions de prévention doivent être conçues en liaison avec l'organisation de l'activité réelle de travail.

Il est donc essentiel aujourd'hui d'en faire une force au service de l'entreprise, de ses dirigeants, des salariés et de leurs représentants. C'est clairement l'objet de ce plan santé travail pour notre région. Découvrez les fondamentaux pour engager votre entreprise dans une dynamique vertueuse en mettant la santé au cœur du travail. De nombreux acteurs sont là pour vous aider. Sollicitez-les.



# TPE / PME DES SOLUTIONS SIMPLES ET CONCRÈTES DANS LE PRST

Les petites entreprises sont les cibles prioritaires de ce nouveau Plan régional santé travail. Elles représentent la majorité du tissu économique en Occitanie. Si ces TPE/PME se trouvent majoritairement dans les secteurs du commerce, des transports et des services, c'est dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche, puis de la construction que la part des salariés travaillant dans les TPE/PME est la plus importante.

Afin de mieux cerner les caractéristiques de ces entreprises et répondre à leurs besoins spécifiques, le groupe de travail du PRST en charge du diagnostic régional santé travail a réalisé un focus sur les spécificités des petites entreprises en matière de santé au travail.

Plusieurs outils ont ainsi été mis en place en faveur de la prévention dans les TPE/PME dans le cadre de la précédente édition du Plan régional santé travail. A titre d'exemples :

- un **cycle de webinaires thématiques** à destination des experts comptables, acteurs-clés dans le conseil des petites entreprises en matière d'évaluation et de prévention des risques professionnels...
- un **support de présentation de l'offre d'accompagnement et de formation** de l'ensemble des partenaires institutionnels de la prévention auprès des entreprises de l'hôtellerie/restauration, secteur identifié comme prioritaire suite à un recueil de données en matière de sinistralité.
- un **webinaire sur l'appui aux entreprises par les acteurs de la prévention** des risques professionnels : qui fait quoi ?
- un **diaporama modulable sur « la sensibilisation au risque chimique et les conseils de prévention »** qui aborde les grandes thématiques sui-

vantes : réglementation, effets sur la santé, moyens de prévention collectifs et individuels et des illustrations par secteurs d'activités.

- un **dépliant de prévention « Amiante en agriculture »**, contenant des informations simplifiées, pour répondre au mieux aux questions pratiques du monde agricole.
- des **fiches prévention des risques de chutes de hauteur en agriculture** : « Ce qu'il faut savoir pour ne pas tomber de haut ».

L'ensemble de ces outils sont à votre disposition sur le site internet régional : [prst-occitanie.fr](http://prst-occitanie.fr)

Dans le cadre de la quatrième édition du PRST de nombreux groupes de travail souhaitent s'inscrire dans la continuité mais également un travail direct avec ces petites entreprises pour mener des actions qui leur ressemblent ou pour valoriser les actions qu'elles ont mises en place.

Durant les 4 années à venir, nous proposerons de nombreux événements de sensibilisation à la portée de tous, que ce soit sous des formats en présentiel ou distanciel.

« Construire avec  
les TPE des  
actions qui leur  
ressemblent. »

En conclusion, pour accompagner les TPE/PME tous les partenaires de la prévention sont mobilisés et travaillent ensemble. Les SPST (service de prévention et de santé au travail) peuvent apporter une aide précieuse en matière d'évaluation des risques. La CARSAT propose un panel d'outils pratiques ou d'aides financières. La caisse de MSA est l'interlocutrice privilégiée des entreprises agricoles et l'OPPBT celui des entreprises du BTP. L'ARACT intervient au sein de l'entreprise afin d'améliorer les conditions de travail de tous. Enfin l'Etat apporte son expertise en matière de droit du travail. L'inspection du travail, outre son rôle de contrôle, est aussi là pour informer, conseiller, concilier. Les partenaires sociaux travaillent avec les acteurs institutionnels pour orienter les actions. Enfin, nous pouvons nous appuyer sur des acteurs relais (chambres consulaires, experts comptables...) qui permettent le déploiement des actions au plus près des entreprises !

# 86%

des établissements de la région Occitanie emploient moins de 50 salariés.

# 29 427

c'est le nombre d'accidents du travail (AT) avec arrêt, en 2019, pour les entreprises de moins de 50 salariés (c'est 54% des AT avec arrêt en Occitanie).

# 1 031

maladies professionnelles (MP) avec arrêt de travail ont été enregistrées en 2019, soit 53% des MP avec arrêt à l'échelle de la région.

Sources : Diagnostic Territorial Occitanie.



# MAIS AU FAIT, C'EST QUOI LE PRST ?



Depuis 2004, tous les 5 ans, les pouvoirs publics fixent les grandes orientations liées à la santé au travail en France. Le Plan Santé Travail (PST) national est ensuite décliné, par les régions, en Plan Régional de Santé au Travail (PRST).

La précédente édition du PRST Occitanie (2017-2021) a permis la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans la santé au travail. Ces acteurs ont ainsi sensibilisé près de 2 000 personnes lors de colloque, séminaires ou encore webinaires... Ils ont déployé une trentaine d'outils opérationnels (supports pédagogiques, kits pratiques, vidéos de sensibilisation, etc.) à destination de tous, disponibles sur le site régional [prst-occitanie.fr](http://prst-occitanie.fr).

La quatrième version du PST, publiée en décembre 2021, met un fort accent sur la prévention renforcée des accidents du travail graves et mortels, mais aussi la prévention de la désinsertion professionnelle ou encore la qualité de vie et des conditions de travail...

Dans notre région Occitanie, le 4<sup>e</sup> Plan régional santé travail se traduit par un travail collectif et constitue une véritable feuille de route des acteurs de la prévention au sein des instances régionales.

Le 18 mai 2022, le PRST 4 Occitanie a été validé à l'unanimité par le CROCT (Comité régional d'orientation et des conditions de travail), instance régionale qui formule les orientations du Plan régional santé travail et participe au suivi de sa mise en œuvre. Mais dès le mois de juillet 2021, le CROCT a convenu de la nécessité de porter un projet collectif autour de ce nouveau PRST. Il s'est doté d'une charte, qui est un document cadre avec des textes de référence et des objectifs communs portés collectivement. L'ensemble des partenaires a ensuite défini 16 actions opérationnelles résultant d'un diagnostic territorial ciblé et 2 actions supports.

En synthèse, le PRST Occitanie est un outil pour améliorer la prévention des risques professionnels. C'est :

- un outil au service de la santé au travail,
- dont la cible est l'entreprise et particulièrement la petite et très petite entreprise,
- qui prend en compte les spécificités régionales car il résulte d'un diagnostic territorial ciblé.



## Quelques chiffres

Ce PRST4 résulte d'un diagnostic territorial ciblé. La démarche de diagnostic est mise en œuvre par un groupe dédié. Cela permet de passer d'un diagnostic technique à un outil politique pour débattre sur les priorités d'actions...

### INAPTITUDES

Les femmes sont plus concernées par un risque d'inaptitude au travail, avec un taux de prévalence plus fort chez les métiers de l'aide à domicile. Les pathologies sont principalement liées à l'appareil locomoteur et aux troubles mentaux et du comportement.

# +6%

d'accidents du travail mortels entre 2016 et 2019, et une hausse de +4% pour les accidents du travail avec arrêt.

# +3,6%

de maladies professionnelles entre 2016 et 2019. Les TMS représentent 80% des maladies professionnelles reconnues.

Près de

# 51%

des salariés évoquent un manque de reconnaissance engendrant des risques psycho-sociaux.

# 71%

des salariés sont exposés à des contraintes posturales et articulaires (caissier.es, cuisinier.es...)

L'exposition aux contraintes organisationnelles et relationnelles concernent en premier lieu les enseignants, les formateurs ou encore les vendeurs...

# 32%

des salariés sont exposés à un ou plusieurs produits chimiques et ce quelque soit leur secteur d'activité.

Par ailleurs, 25% des salariés sont exposés à un ou plusieurs agents biologiques (aides soignants, agents d'entretien...).

Le taux de fréquence des accidents du travail est plus importants dans l'intérim, la construction, et les arts et spectacles.

**La part des AT est la plus importante chez les hommes de 20/29 ans.**

# +13%

de bénéficiaires de l'AAH entre 2016 et 2019. Les maladies professionnelles, inaptitudes et maladies chroniques évolutives augmentent avec l'âge.

Sources : Diagnostic Territorial Occitanie.



# 1 PRST : 5 AXES & 16 ACTIONS

## PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL OCCITANIE

### AXE 1

**COMMENT  
LUTTER CONTRE  
LES ACCIDENTS DU  
TRAVAIL GRAVES ET  
MORTELS ?**

#### ACTION

- Comment lutter contre les accidents du travail graves et mortels ?

### AXE 2

**PRÉVENTION  
PRIMAIRE : MIEUX  
VAUT PRÉVENIR  
QUE GUÉRIR !**

#### ACTIONS

- Prévenir les risques pour rendre certains métiers plus attractifs
- Outiller les experts comptables pour mieux répondre aux besoins des TPE
- Se servir du diagnostic territorial pour mieux cibler nos actions
- Prévenir le risque amiante
- Le risque chimique dans le secteur agricole
- Le risque chimique dans l'aéronautique - PRICA
- Les chutes de hauteur et de plain-pied
- Les risques psychosociaux
- Le risque routier professionnel
- Les troubles musculosquelettiques
- La qualité de vie au travail sans oublier les conditions de travail



### **AXE 3**

## **LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION ET DE L'USURE PROFESSIONNELLE**

### **ACTIONS**

- La prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle
- L'entreprise face aux addictions



### **AXE 4**

## **LE DIALOGUE SOCIAL AU SERVICE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL**

### **ACTION**

- Comment aider le CSE à améliorer les conditions de travail des salariés

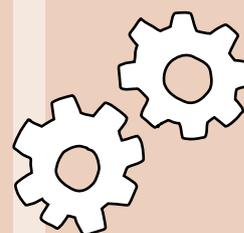


### **AXE 5**

## **LA SANTÉ AU TRAVAIL FACE AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

### **ACTION**

- La santé au travail des femmes



16

ACTIONS  
POUR AGIR  
CONCRÈTEMENT

# COMMENT LUTTER CONTRE LES **ACCIDENTS DU TRAVAIL** GRAVES ET MORTELS ?

**En 2022, nul ne devrait se faire mal, mourir en faisant son travail... Le coût humain, social, psychologique et économique des accidents du travail nous impose de traiter ce sujet !**

C'est pourquoi, un nouveau Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels, déclinaison du quatrième Plan Santé Travail a été mis en place en mars 2022.

L'enjeu aujourd'hui est clairement de relancer la dynamique de diminution du nombre et de la gravité de ce type d'accidents. Le Plan santé travail national prévoit dans son axe transversal une action forte sur cet objectif en proposant d'explorer 4 axes majeurs :

- de protéger les jeunes et les nouveaux embauchés ;
- d'accroître la mobilisation de tous autour des travailleurs les plus vulnérables ;
- de renforcer l'accompagnement des TPE-PME ;
- d'approfondir les connaissances pour mieux cibler les actions de prévention.

Le PRST 4 Occitanie appréhendera la lutte contre les accidents graves et mortels de manière transversale et préventive. Il s'agit bel et bien d'éviter l'accident avant que celui-ci ne survienne.



# Prévenir les accidents du travail graves et mortels

## PILOTAGE

Philippe MILLET - MSA  
millet.pjilippe@mpn.msa.fr

Guy HOURRIEZ - CARSAT MP  
guy.hourriez@carsat-mp.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Sur le plan national, 540 000 accidents du travail (AT), dont 550 mortels, hors accidents de la route, ont été recensés en 2020. Une baisse importante du nombre des accidents graves et mortels a été enregistrée grâce aux actions menées. Depuis 2010, un plancher semble avoir été atteint.

À l'échelle régionale, une première approche de la sinistralité montre une baisse régulière des accidents graves, qui se poursuit tant pour le régime agricole que pour le régime général, avec respectivement -13% et -21% entre 2016 et 2019. Pour les accidents mortels, si la sinistralité poursuit son amélioration dans le secteur agricole (-50%), pour le régime général, la hausse a repris (+23%).

Les personnes nouvellement embauchées, qu'elles soient nouvelles dans l'entreprise, jeunes (- 26 ans) en statut précaire ou non, font partie des salariés qui sont en sur-sinistralité. Ainsi, 15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des trois premiers mois suivant l'embauche et 25% des AT concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise. On constate par ailleurs que les jeunes sortant d'école en ayant bénéficié d'une formation à la prévention ont une baisse de leur sur-sinistralité d'environ 30%.

Au regard des signalements établis par l'inspection du travail, les accidents graves et mortels des TPE/PME représentent 26 % des accidents totaux alors que leur population salariée représente seulement 18 %.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Améliorer la connaissance des entreprises sur la typologie des AT les plus graves et des AT mortels, les populations les plus touchées et l'impact des conditions d'accueil - conditions de travail sur cette sur-sinistralité.
- Donner aux entreprises Occitanes les moyens de déployer des démarches de prévention efficaces pour réduire les accidents graves et mortels en :
  - assurant la qualité des formations initiales en prévention des risques pour l'ensemble des futurs salariés, notamment dans les secteurs les plus sinistrés, quelle que soit la filière et le niveau de formation suivie ;
  - assurant un accueil des nouveaux travailleurs, qui leur permet d'identifier et de maîtriser les risques ;
  - maîtrisant les situations de travail les plus génératrices de ce type d'accident, tous secteurs confondus.
- Améliorer l'efficacité de la transmission de l'information, lors d'accidents graves et mortels, à l'ensemble des acteurs institutionnels de la prévention afin de faciliter la communication d'une offre de service.

## PROJETS À DÉPLOYER

- **PROJET 1 : Favoriser l'information des partenaires intervenants**  
Optimiser l'obtention, la maîtrise et la transmission des informations à l'attention des acteurs institutionnels (DREETS, CARSAT, MSA, SPST, OPPBTP...) lors de la survenue d'accidents graves et mortels.
- **PROJET 2 : Assurer la formation des élèves et apprentis d'Occitanie**  
Promouvoir et contribuer au développement de la culture de prévention des élèves au sein de leurs écoles et via leurs enseignants ou formateurs.
- **PROJET 3 : Assurer un accueil au poste de travail qui permette aux nouveaux de maîtriser les risques auxquels ils sont exposés**  
Travailler sur la formation des tuteurs et des maîtres d'apprentissage.  
Travailler sur la coopération entre les entreprises d'intérim et les entreprises utilisatrices.
- **PROJET 4 : Déployer une action transversale aux secteurs d'activité sur les AT liés à l'utilisation des engins**  
Travailler sur les conditions d'utilisation des engins, leur entretien, la formation à la conduite et l'impact de l'environnement sur cette utilisation.



# PRÉVENTION PRIMAIRE,

MIEUX VAUT PRÉVENIR  
QUE GUÉRIR !

## LA CULTURE DE PRÉVENTION EN 3 ACTIONS

La prévention primaire, c'est agir sur les sources du risque dans l'entreprise pour le supprimer ou le réduire.

Faire de la prévention primaire permet en outre de rendre certains métiers plus attractifs. Le sujet est actuel et les acteurs du PRST4 souhaitent mettre en lumière le lien avec les conditions de travail.

Faire de la prévention primaire c'est outiller les professionnels pour mettre en place des actions de prévention adaptées. En Occitanie nous travaillons avec les experts comptables pour mieux répondre aux besoins des très petites entreprises.

Faire de la prévention primaire c'est mettre en place des actions ciblées, sectorielles, adaptées à chaque territoire. Le diagnostic régional Occitan est bien plus qu'un recueil de chiffres, c'est un outil à la disposition de tous !

# Prévenir les risques pour rendre certains métiers plus attractifs

## PILOTAGE

Nathalie MUR - MEDEF  
nathalie.mur@manpower.fr

Isabelle RICARD - CFDT  
i.ricard-croct@outlook.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2021, un groupe de travail « Attractivité des métiers et des conditions de travail » s'est mis en place suite à la volonté des partenaires sociaux du GPRO de renforcer la prise en compte des conditions de travail dans les problèmes d'attractivité mis en avant au niveau régional. Dès le départ les travaux ont été envisagés sur la durée, avec la volonté de tirer des enseignements d'expérimentations conduites au plus près des entreprises et des acteurs régionaux. Ce groupe, composé de différents acteurs de la prévention s'est fixé plusieurs objectifs pour la période 2021-2023 :

- Éclairer le lien entre conditions de travail et attractivité
- Prendre en compte les points de vue des publics (âge, genre...)
- Réaliser un état des lieux des pratiques
- Promouvoir des bonnes pratiques / Être innovant
- Outiller les CSE pour agir sur l'attractivité

Sur l'année 2021, le groupe a mobilisé différentes expertises pour partager des repères sur l'attractivité et identifier les enjeux spécifiques à l'Occitanie. Six secteurs ont été ciblés, dont 4 ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie (BTP, Industries, Santé et Hôtellerie-Restauration). Une synthèse des travaux est en cours de finalisation. Sur 2022, le groupe souhaite partager autour d'expériences innovantes conduites en région, et soutenir des expérimentations sur différents secteurs / métiers ou territoires. Enfin, les années 2023 et 2024 doivent permettre de suivre les expérimentations et d'en tirer des enseignements (enjeux de capitalisation et de diffusion).

## OBJECTIF GÉNÉRAL

- Promouvoir l'amélioration des conditions de travail comme facteur d'attractivité des entreprises
  - en tirant des enseignements des actions conduites en région
  - en développant des expérimentations avec les secteurs ciblés (6 secteurs ciblés par le groupe en 2021)

Il s'agira également d'avoir une attention :

- aux enjeux de genre ou de mixité des métiers (notamment dans les métiers à prédominance féminine ou masculine) et leurs impacts sur les conditions de travail
- à la question de la saisonnalité et des formes particulières d'emploi (temps partiel, groupement d'employeurs, ...)

## PROJETS À DÉPLOYER

- PROJET 1 : Suivre et valoriser les innovations régionales
- PROJET 2 : Poursuivre l'état des lieux sectoriel engagé en 2021
- PROJET 3 : Promotion et assistance au pilotage du FACT Territorial
- PROJET 4 : Production d'outils, repères, méthodes pour agir sur l'attractivité

# Outiller les experts-comptables pour mieux répondre au besoin des TPE

## PILOTAGE

Christian MAMPOUYA - DREETS  
christian.manpouya@dreets.gouv.fr

Françoise VERDIER - ARACT  
f.verdier@anact.fr

Michel NIEZBORALA - PREVALY  
michel.niezborala@prevaly.fr

Sébastien LE METAYER - CARSAT LR  
sebastien.le-metayer@carsat-lr.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les TPE sont identifiées comme une cible prioritaire du PRST, les employeurs de ces entreprises sont souvent démunis. Elles nécessitent une mobilisation de tous les acteurs et une démarche partenariale et collaborative pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail dans ces établissements.

Les experts-comptables sont les partenaires privilégiés et parfois uniques de la petite entreprise. Aujourd'hui, les missions des experts-comptables évoluent, et pourraient utilement s'élargir vers une utilisation des dispositifs de prévention, au profit de la performance globale des entreprises.

Pour les TPE, les démarches de prévention sont souvent vécues comme une contrainte strictement réglementaire, alors que l'expérience montre que quelques actions de prévention permettent à l'entreprise de conserver ses compétences, ses savoir-faire et son attractivité. Les experts comptables peuvent améliorer la qualité de leur conseil en connaissant mieux les dispositifs disponibles.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

- Exploiter l'opportunité qu'offre le positionnement des experts-comptables (EC) en tant que ressource et acteur relais des TPE.
  - Faciliter l'accompagnement et le conseil des employeurs des TPE
  - Informer et sensibiliser les experts comptables à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.
  - Outiller les experts comptables.
  - Inciter les experts comptables à communiquer et à agir notamment sur la PDP.
  - Identifier en quoi les compétences spécifiques des EC peuvent contribuer au développement de la culture de prévention dans les TPE.

## PROJETS À DÉPLOYER

- **PROJET 1 : Sensibiliser les experts comptables**  
Promouvoir et contribuer au développement de la culture de prévention des experts comptables afin qu'ils puissent mieux appréhender certaines thématiques relatives aux risques professionnels et aux conditions de travail.
- **PROJET 2 : Expérimenter une démarche conjointe experts comptables / Préventeurs dans l'accompagnement des TPE**  
Travailler avec un groupe de cabinets comptables volontaires sur une méthodologie d'accompagnement des TPE à partir de cas d'entreprises.

# Se servir du diagnostic territorial pour mieux cibler nos actions

## PILOTAGE

Catherine LEVRAT-PINATEL - ARACT  
c.levrat@anact.fr

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Lors du précédent PRST, l'objectif du groupe en charge du diagnostic territorial était d'expérimenter des méthodes collaboratives de diagnostic afin de progresser en termes d'outils, de démarches et de productions.

Dans la continuité de ces travaux et en lien avec les objectifs donnés à cette action au niveau du Plan Santé Travail national, le groupe constitué de partenaires sociaux, des principaux fournisseurs de données en santé travail et des partenaires institutionnels de la prévention, centrera son action sur la mise à disposition de données en santé au travail auprès des acteurs et du public du PRST. Il développera de nouvelles expérimentations notamment en matière d'ouverture de données. L'enjeu ici est bien d'inscrire les travaux de diagnostic en santé travail dans une perspective de priorisation d'actions de prévention.

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Favoriser le traitement de données santé travail collectives à des fins de prévention
- Inscrire le diagnostic régional dans un processus de travail collaboratif qui permet un transfert large des productions réalisées et de leur évaluation
- Être au service des groupes de travail du PRST pour mettre à leur disposition des données en santé travail
- Assurer une veille et valoriser les travaux régionaux en matière de données en santé travail

### PROJETS À DÉPLOYER

- PROJET 1 : Faire du diagnostic territorial un outil au service du PRST et de son public
- PROJET 2 : Expérimenter l'ouverture de données en santé travail
- PROJET 3 : Héberger la commission épidémiologie Occitanie





# 5

## RISQUES PRIORITAIRES

### POUR AGIR !

Agir sur les conditions de travail des salariés nécessite de s'intéresser aux risques auxquels ils sont exposés du fait de leur activité professionnelle. Les acteurs du PRST 4 se mobilisent autour de 5 risques prioritaires :

Risque à effet différé et difficile à appréhender, le **risque chimique** est présent dans de nombreux secteurs d'activité. 32% des salariés sont exposés à un ou plusieurs produits chimiques. Dans ce domaine, le PRST 4 traitera plus particulièrement du risque amiante (cancérogène avéré pour l'homme), du risque chimique dans le secteur aéronautique, dans le secteur agricole.

Par ailleurs, la **chute de hauteur**, notamment dans le secteur BTP, demeure une des premières causes d'accident du travail en région.

Tout comme les **accidents de la route** tuent chaque année de nombreux salariés ... alors que ce risque reste sous-évalué par l'entreprise !

Enfin, agir sur les **risques psychosociaux** et sur les **troubles musculosquelettiques** permet de traiter 80% des problématiques. Les femmes sont particulièrement exposées à ces deux risques !

# Prévenir le risque amiante

## PILOTAGE

Marie-laetitia FOURNIE - DREETS  
marie-laetitia.fournie@dreets.gouv.fr

Fabienne STANG-MARTIN - DREETS  
fabienne.stang-martin@dreets.gouv.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'amiante est un cancérogène avéré, interdit en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997. Pour autant jusqu'à son interdiction, l'amiante a très largement été utilisé dans les immeubles bâtis, les autres immeubles (tels que terrains, ouvrages de génie civil et infrastructures de transport), les matériels roulants ferroviaires et autres matériels roulants de transports, les navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottantes, les aéronefs, les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.

Ainsi, les immeubles, équipements, matériels ou articles construits ou fabriqués avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997 sont susceptibles de contenir des matériaux et produits contenant de l'amiante. Et toutes les opérations réalisées sur ces matériaux et produits sont susceptibles d'exposer les travailleurs. Un repérage amiante avant travaux adapté à la nature et au périmètre des travaux envisagés est un élément clé pour la maîtrise du risque amiante. De nombreux professionnels interviennent sur des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA), parfois sans connaissance de leur nature réelle et donc sans précaution spécifique.

Différents outils, brochures, plaquettes d'information sur le risque d'exposition amiante existent. Pour autant, l'exposition au risque amiante reste encore mal identifiée et appréhendée pour les entreprises intervenantes. On peut même observer un déni du risque. Il convient donc de poursuivre l'information et d'améliorer la connaissance en adaptant le contenu du message et les modalités de communication aux différents publics cibles.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels vient de publier son rapport annuel 2020. S'agissant des maladies liées à l'amiante, en 2020 : 2 488 maladies professionnelles liées à l'amiante ont été déclarées (tableaux MP 30 et 30A) (- 13,6 % vs 2020) et 1 215 cancers liés à l'amiante avec une première indemnisation ont été dénombrés (- 10,4% vs 2020). Les baisses observées en 2020 sont à relativiser compte tenu des circonstances de la crise sanitaire qui a pu impacter les déclarations. La part des cancers professionnels liée à l'amiante reste toujours prépondérante et représente 75 % des cancers sur la période 2016-2020.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'amiante étant un cancérogène à risque avec des effets différés, les cancers déclarés aujourd'hui sont liés aux expositions passées. Les actions menées dans le cadre du PRST4 visent à poursuivre et renforcer celles engagées dans le cadre du PRST3. Elles s'inscrivent dans une stratégie de prévention primaire afin de réduire les pathologies qui seront observées demain.

- Renforcer la prévention primaire
- Améliorer les repérages de l'amiante
- Accompagner la montée en compétence des différents acteurs

## PROJETS À DÉPLOYER

- PROJET 1 : Améliorer la connaissance et l'information
- PROJET 2 : Développer la formation des acteurs
- PROJET 3 : Poursuivre l'accompagnement du Repérage Amiante avant Travaux (RAT)
- PROJET 4 : Améliorer la protection lors des interventions susceptibles d'émettre des fibres d'amiante
- PROJET 5 : Assurer une bonne gestion de l'élimination des déchets d'amiante

# Prévenir l'exposition aux produits chimiques dans l'agriculture

## PILOTAGE

Damien BOUYSSIE - DREETS  
damien.bouyssie@dreets.gouv.fr

Hélène FOURCADE - DREETS  
helene.fourcade@dreets.gouv.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La région Occitanie est une région à forte activité agricole (1<sup>er</sup> employeur, 2<sup>ème</sup> région agricole française en terme de surface agricole utile) avec une utilisation importante de produits phytopharmaceutiques du fait d'une présence importante de cultures spécialisées consommatrices de produits (viticulture, arboriculture et maraîchage notamment).

Malgré l'amélioration des formulations des produits, la modernisation du matériel de traitement, le retrait des matières actives les plus nocives pour l'homme, l'accompagnement des structures dans le cadre de la mise en œuvre du plan Ecophyto et l'augmentation des exploitations agricoles inscrites dans une démarche d'agriculture raisonnée et d'agriculture biologique, l'utilisation de ces produits présente toujours des risques pour la santé, notamment en milieu professionnel.

De nombreuses études épidémiologiques mettent en évidence une association entre les expositions aux produits phytopharmaceutiques et certaines pathologies chroniques, reconnues via les tableaux de maladies professionnelles n°58 (maladie de Parkinson), n°59 (lymphome malin non hodgkinien), et plus récemment n°61 (cancer de la prostate).

Les politiques de prévention des risques professionnels sont encore en grande partie centrées sur des mesures d'hygiène et sur le port d'équipements de protection individuelle. Selon les principes généraux de prévention issus du droit du travail, ces mesures ne devraient être utilisées qu'en dernière intention, après la substitution et la mise en œuvre de mesures de prévention collective, relatives par exemple à l'organisation du travail.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Favoriser les échanges et la coordination entre les différents services de contrôle de l'État sur la thématique des produits phytopharmaceutiques
- Favoriser la prévention des risques liés à l'exposition aux produits chimiques auxquels sont exposés les employeurs, les salariés et les exploitants agricoles
- Accroître le niveau de compétence des utilisateurs des produits chimiques
- Atteindre une meilleure adéquation entre les produits chimiques utilisés et les équipements de travail et les mesures de prévention mises en œuvre dans les exploitations agricoles
- Améliorer la qualité de l'évaluation des risques réalisée dans les exploitations agricoles
- Construire ou consolider le partenariat avec les professionnels autour de la prévention des risques liés à l'utilisation des produits chimiques.

## PROJETS À DÉPLOYER

- **PROJET 1** : Coordonner l'action de contrôle des services de l'Etat en Occitanie sur la thématique des produits phytopharmaceutiques
- **PROJET 2** : Informer et sensibiliser les vendeurs de tracteurs agricoles et forestiers et de pulvérisateurs automoteurs d'Occitanie sur les différentes catégories de cabine des tracteurs existantes pour protéger le conducteur-opérateur des poussières, vapeurs et aérosols
- **PROJET 3** : Animer un réseau régional des formateurs aux certificats individuels « Certiphyto » ayant leur siège social en Occitanie
- **PROJET 4** : Construire et animer un réseau des professeurs des établissements d'enseignement agricole d'Occitanie pour les filières d'apprentissage ayant recours aux traitements des cultures
- **PROJET 5** : Informer et sensibiliser les professionnels agricoles sur le terrain, en lien avec les CPHSCT départementales agricoles

# Prévenir le risque chimique dans le secteur de l'aéronautique - PRICA

## PILOTAGE

Nadège PASCAUD - CARSAT MP  
nadege.pascaud@carsat-mp.fr

Véronique ESTIENNY-BOUSQUET - PREVALY  
veronique.estienny-bousquet@prevaly.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le règlement européen REACH entré en vigueur en 2007 sécurise la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne. Il impose aux utilisateurs une autorisation de mise sur le marché et/ou utilisation des substances auprès de la Commission Européenne sous-conditions et règlemente ainsi l'utilisation des chromates. Or les peintures contenant des chromates sont très utilisées dans le secteur aéronautique qui constitue une des premières industries d'Occitanie.

Un groupe de travail dénommé PRICA (Prévention du Risque Chimique dans l'Aéronautique) a été mis en place. Il était composé initialement de Prevaly (SPST implanté à Toulouse), la CARSAT, la DREETS et du service autonome d'Airbus (constructeur aéronautique européen dont le siège se trouve à Blagnac en Haute-Garonne).

Ce groupe s'est développé et étendu à la région ex Midi-Pyrénées. Les actions mises en œuvre ont été valorisées dans le cadre du PRST3 dont un axe de travail visait à accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective du risque chimique.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développer la prévention primaire
- Accompagner en partenariat les entreprises concernées dans une démarche d'évaluation des risques dont le risque chimique
- Prévenir les effets sur la santé et la sécurité, liés à l'utilisation des agents chimiques dangereux, dont les CMR
- Substituer des produits CMR, ou à défaut, réduire et maîtriser l'exposition des salariés aux produits chimiques par la mise en place d'actions de préventions collectives et individuelles
- Partager et mutualiser les connaissances et faciliter les échanges entre donneurs d'ordre et sous-traitants

## PROJETS À DÉPLOYER

- PROJET 1 : Accompagnement à l'évaluation du risque chimique des entreprises
- PROJET 2 : Elaboration d'un plan d'action de prévention qui ne se limite pas aux consignes et au port des EPI (équipement de protection individuel)
- PROJET 3 : Mise en œuvre et suivi des actions de prévention dans l'entreprise
- PROJET 4 : Formation – sensibilisation au risque chimique en lien avec les activités
- PROJET 5 : Harmonisation dans le suivi médical des salariés

# Améliorer la prévention des chutes de hauteur et de plain-pied

## PILOTAGE

Marianne LE-MOING - DREETS  
marianne.le-moing@dreets.gouv.fr

Damien SANTA MARIA - OPPBTP  
damien.santa.maria@oppbtp.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les chutes de hauteur et de plain-pied demeurent l'une des premières causes d'accidents du travail, notamment dans le secteur du bâtiment, et de façon marquée dans les petites entreprises. En 2019, on comptait plus de neuf millions et demi de journées d'incapacité temporaire dues aux chutes, 2<sup>ème</sup> cause d'accidents du travail dont la cause est connue, et 2<sup>ème</sup> cause de décès.

Le PST 3 a conduit à une meilleure coordination nationale entre les différents organismes impliqués autour de la prévention des chutes, et la mise en place de partenariats régionaux. Le PRST 3 Occitanie a permis la mise en place d'actions de formation et d'information menées en collaboration ou en partenariat sur la prévention des risques liés aux travaux en hauteur. Néanmoins, la prévention du risque de chutes auprès des TPE-PME, segment d'entreprises où se produisent le plus d'accidents, doit encore être renforcée. Les salariés victimes d'accidents graves et mortels restent majoritairement les ouvriers du BTP, mais ce risque concerne tous les secteurs d'activité relevant du régime général ou agricole. Ainsi les situations de travail en cause renvoient-elles, par ordre de fréquence, aux interventions sur les toitures fragiles, sur les toits avec protections défectueuses ou inexistantes, aux travaux mettant en œuvre des moyens d'accès et des échafaudages très souvent non conformes.

Les différentes données disponibles nous amènent à attirer l'attention sur les travaux effectués chez les particuliers mais aussi sur les interventions de maintenance ou de rénovation et sur l'importance d'une prise en compte des activités des TPE. Les actions du PRST 4 s'inscriront dans la continuité de celles du PRST 3.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Diminuer le nombre de chutes de hauteur prioritairement dans le secteur du BTP, mais également dans les autres secteurs d'activité en ciblant particulièrement les TPE et PME
- Poursuivre l'action de formation des intérimaires du BTP engagée en Languedoc-Roussillon et en étendant cette action à une zone géographique plus importante
- Poursuivre la production de fiches et de formation/information dans le secteur agricole, diffuser ces fiches dans d'autres secteurs d'activité
- Utiliser la continuité de la campagne OPPBTP « chutes de hauteur » avec les nouvelles cibles et les nouvelles modalités d'intervention
- Sensibiliser les entreprises de gros-œuvre et la chaîne de sous-traitance
- Cibler les secteurs tels que fumisterie, lavage de vitres et autres professions exposées aux chutes de hauteur (interventions ultérieures sur ouvrages)
- Poursuivre l'investissement engagé dans la formation continue (CFA et lycées pro) pour intégrer la sensibilisation à la sécurité au plus tôt
- Engager une action de diagnostic et d'accompagnement avec les constructeurs de maison individuelle.

## PROJETS À DÉPLOYER

- **PROJET 1 : Formation des intérimaires du BTP**  
Poursuivre la formation des intérimaires du BTP (obtention du CCTH), via les organismes de formation habilités par l'INRS dans la partie Est de la région et étendre cette action sur la partie Ouest de la région. Convaincre les entreprises (intérim et utilisatrices) de l'efficacité du CCTH et de sa complémentarité avec le PASI (Passeport sécurité intérim)
- **PROJET 2 : Fiches MSA, formation/information des exploitants et salariés agricoles**  
Production et diffusion de fiches par les caisses de MSA, traitant de thèmes spécifiques et de différentes situations de travaux en hauteur.
- **PROJET 3 : Continuité campagne « chutes de hauteur » OPPBTP**  
Cibler les constructeurs de maisons individuelles en partenariat avec les SPST du BTP.
- **PROJET 4 : Intervention auprès des entreprises de gros œuvre**  
Sensibiliser les entreprises de gros œuvre avec toute la chaîne de sous-traitance
- **PROJET 5 : Cibler les entreprises concernées par les interventions ultérieures sur ouvrages**  
Fumisterie via un syndicat en création, lavage de vitres, maintenance climatisation...
- **PROJET 6 : Formation continue des jeunes (CFA et lycées professionnels)**

# Évaluer et prévenir les risques psychosociaux

## PILOTAGE

Thierry PRADERE - ARACT  
t.pradere@anact.fr

Sandrine KOENIG - CARSAT MP  
sandrine.koenig@carsat-mp.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Depuis plus de 15 ans, malgré toutes les actions menées notamment par les organismes et les acteurs de la prévention, les RPS restent fortement présents dans les entreprises compte tenu des transformations continues des organisations du travail et des tensions qui s'y développent. Les entreprises sont confrontées à de fréquentes réorganisations engendrant pour les salariés de fortes incertitudes professionnelles alors que leur engagement psychique peut-être de plus en plus sollicité dans les activités nouvelles et de nouvelles formes d'organisation.

De plus, la crise sanitaire et le contexte socio-économique actuel ont probablement perturbé des organisations en place et les tensions au travail semblent être à un niveau encore plus élevé. Le travail de demain est de plus en plus difficile à prévoir, à anticiper. L'organisation du travail porte de plus en plus de facteurs de contraintes rendant difficiles la possibilité de réaliser dans de bonnes conditions, un travail de qualité porteur de sens. Les organismes et les acteurs de la prévention sont toujours fortement sollicités.

Au-delà des coûts directs liés à l'absentéisme, à la gestion de situations d'incapacité, aux organisations dégradées, ce sont aussi des difficultés à conduire des changements, la démobilisation des personnels, des conflits, des violences internes et externes, des comportements sexistes... qui se multiplient.

Les transformations majeures du travail montrent qu'il convient de porter prioritairement l'accent sur les conditions de l'organisation du travail qui provoquent des contradictions et des actions empêchées dans le travail.

Les actions menées dans le cadre du PRST3 ont permis aux organismes et aux acteurs de la prévention de mieux se connaître en termes de posture et modes d'actions afin de développer des approches pluridisciplinaires, mais aussi de proposer à la fois aux entreprises et aux acteurs relais, des offres de formation RPS et des modes d'actions de gestion de crise et de prévention des RPS. Dans le cadre du PRST4, nos principales actions vont être directement ciblées vers les entreprises (TPE et PME).

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Dans le cadre du PRST4, nos principales actions vont être directement ciblées vers les entreprises (TPE et PME) des secteurs en tension, par exemple le médico-social, l'ESS, les transports, le BTP, l'agroalimentaire, l'agriculture... Une attention particulière sera portée à certains métiers en difficultés (ouvriers qualifiés, infirmiers, ambulanciers, aides-soignants, aides à domicile, agents de sécurité, standardistes...) à des fonctions et populations apparemment plus exposées que d'autres (encadrants, managers, jeunes, seniors, femmes, employeurs TPE/PME...) ainsi qu'à des formes d'organisation néotaylorienne et/ou en développement (télétravail, tiers lieux, hybride, flex office...). Nous affinerons nos choix en fonction des résultats des dernières études et enquêtes (SUMER, IODA, Diagnostic territorial...).

Les objectifs de nos actions viseront à outiller d'une manière très pratique les chefs d'entreprise, encadrants, managers, IRP/CSE/CSSCT, personnes en charge des RH, en matière de prévention des RPS et de mise en place de dispositifs de détection et de gestion de personnes en difficulté.

## PROJETS À DÉPLOYER

Ce projet pourra s'appuyer sur différents modes d'action : de webinaires à des accompagnements méthodologiques collectifs suivis (ex. ACIA – Actions Collectives Innovantes Apprenantes). Ces actions seront à l'initiative du groupe RPS, dans différents lieux, auprès de différents secteurs et métiers ciblés (exemples : secteur médicosocial, ESS, bâtiment, secteurs et métiers en tension, populations fragilisées...).

Ces initiatives seront, dans un second temps, proposées aux autres organismes concernés par les RPS.

# Prévenir le risque routier professionnel

## PILOTAGE

Christian MAMPOUYA - DREETS  
christian.mampouya@dreets.gouv.fr

Thibaut ALAZARD - SPSTT  
thibaut.alazard@spstt.fr

Andrew TERME - SPSTT  
andrew.terme@spstt.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Chaque année, la route est à l'origine de plusieurs centaines d'accidents du travail graves ou mortels, notamment dans le BTP et les services.

Aujourd'hui 50 % des entreprises incluent le risque routier professionnel dans leur DUER, essentiellement dans les TPE/PME (campagne de contrôle 2011 de l'Inspection du travail). Mais les actions de prévention, déployées à une échelle encore limitée, privilégient l'axe technique plutôt qu'organisationnel, alors que l'évolution des exigences du travail augmente le risque routier (densification et intensification du travail, trajets plus longs par exemple).

La promotion de l'intégration du risque routier dans les démarches de prévention en entreprise doit se poursuivre car le risque routier demeure un enjeu humain, social et économique pour les entreprises.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Faire connaître les enjeux du risque routier aux entreprises et les convaincre d'agir.
- Développer l'évaluation du risque routier dans les entreprises (mission professionnelle ou trajet domicile – travail) en identifiant les secteurs d'activité les plus concernés.
- Poursuivre la promotion de l'intégration du risque routier dans le DUER

## PROJETS À DÉPLOYER

- **PROJET 1 : Informer et mobiliser les entreprises**
  - Sous-action 1 : Actualiser le kit risque routier professionnel :
    - Diffuser une méthodologie et des outils harmonisés
    - Définir un message commun pour convaincre
    - Créer des outils communs pour des « actions flash collectives »
  - Sous action 2 : Promouvoir la prise en compte du risque routier et son intégration dans le DUERP
  - Sous action 3 : Faire connaître aux entreprises les outils et offres de services proposés
- **PROJET 2 : Promouvoir et contribuer à la création des systèmes d'acteurs :**
  - Mettre en place un réseau de référent Risque routier professionnel en Occitanie
  - Etablir un annuaire des référents risque routier professionnel
  - Harmoniser et partager les pratiques, outils et retours d'expérience
  - Faciliter le développement des compétences en proposant un appui technique et/ou une formation.
- **PROJET 3 : Conseiller les clubs entreprises Risque routier professionnel**
  - Apporter conseils et expertises
  - Participer aux choix et orienter les actions du club par rapport aux enjeux de prévention.

# Prévenir les troubles musculosquelettiques

## PILOTAGE

Armelle MARLET - CARSAT LR  
armelle.marlet@carsat-lr.fr

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont à l'origine de plus de 80% des maladies professionnelles reconnues. Ils altèrent la santé des travailleurs et pèsent sur la performance des entreprises. Ils impactent la désinsertion professionnelle des travailleurs et leur prévention est au cœur de la réduction de l'usure professionnelle.

Plusieurs secteurs d'activité sont particulièrement touchés :

- l'aide et les soins à la personne (métiers du grand âge et de l'autonomie)
- la propreté
- le transport et la logistique
- le commerce
- le BTP
- les industries métallurgiques et agroalimentaires

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Promouvoir les démarches de prévention des TMS auprès des entreprises les plus concernées, en élargissant des programmes d'accompagnement existants :
  - la méthode « Trouvons Mes Solutions adaptées » de la MSA (TMSa)
  - le programme TMS PROs de l'Assurance Maladie - Risques professionnels
- Contribuer à la mise en visibilité de ces outils et des méthodes qui y sont proposées, auprès des branches professionnelles et des entreprises, incluant les étapes :
  - Aider à l'évaluation des risques
  - Faciliter la mise en place de plans d'actions
  - Renforcer la communication

### PROJETS À DÉPLOYER

- Les projets sont à définir par le groupe de travail. En préambule, il s'agira de comprendre les deux démarches de prévention citées, puis de définir des projets de promotion auprès de publics visés / de branches professionnelles



# LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL



Se lancer dans une démarche Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) permet d'améliorer la qualité du service ou des produits et d'impliquer son personnel. Une démarche gagnante pour tout le monde.

la QVCT ne doit pas se cantonner aux sujets sociaux ou sociétaux mais doit les croiser avec les préoccupations économiques de l'entreprise. Il s'agit d'articuler les enjeux d'efficacité de l'organisation et de développement humain en travaillant sur les questions des modalités de travail telles que l'organisation ou encore la coopération dans l'équipe.

Travailler sur la QVCT ne signifie pas seulement améliorer les conditions de travail ou mieux concilier les temps de vie professionnelle et personnelle de ses salariés. Son ambition est plus large et consiste à penser le contenu du travail pour donner à chacun la possibilité d'agir afin d'améliorer son travail et de faire progresser la qualité de service, l'employabilité et la performance de l'entreprise. Engager une action sur la QVCT intéresse autant les salariés que les responsables d'entreprise car cela peut améliorer l'engagement dans le travail et dans l'entreprise. L'implication des salariés est à la source de gains de performance et d'innovation. Or cette implication est dépendante du contenu des tâches à réaliser, des opportunités de développe-

ment professionnel, de la qualité du management, de la satisfaction des clients ainsi que du bon fonctionnement de l'entreprise en général.

La QVCT s'organise autour de 6 dimensions :

- **Les relations au travail & le climat social** : l'organisation des réunions internes, la qualité des temps et des lieux de pause, le rôle des instances...
- **Le contenu du travail** : l'autonomie pour agir sur son travail, les moyens pour le réaliser, la clarté des consignes, la répartition de la charge...
- **La santé au travail** : des entretiens de retour après une longue absence, la diffusion du DUERP, l'environnement des postes de travail et la sécurité...
- **Les compétences & parcours professionnels** : les entretiens individuels, le parcours d'intégration, l'accès aux dispositifs de formation...
- **L'égalité professionnelle pour tous** : l'articulation vie privée / vie professionnelle, l'équité dans le traitement des salariés, l'égalité professionnelle femmes-hommes...
- **Le management participatif & l'engagement** : la possibilité de discuter du travail, l'organisation des absences des salariés, la participation aux projets de changement, le droit à l'erreur...

# La qualité de vie sans oublier les conditions de travail

## PILOTAGE

Aurore COIBION - ARACT  
a.coibion@anact.fr

Claire MARCHAND-TONEL - ARACT  
c.marchand-tonel@anact.fr

Jean-Marc LANTOURNE - ARACT  
jm.lantourne@anact.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Cette feuille de route a pour ambition de s'inscrire dans la continuité des travaux déjà réalisés lors du PRST3. En s'appuyant sur le référentiel Qualité de Vie au Travail (QVT) de l'ANI 2013, le groupe avait positionné la QVT comme un objet stratégique pour les entreprises autour des enjeux de dialogue social d'une part, et d'autre part celui du travail comme facteur de santé.

En termes d'actions, le PRST3 a permis au groupe de porter 4 axes de travail :

- Tirer des enseignements des expérimentations en entreprise sur la QVT
- Poursuivre et démultiplier des actions en sensibilisation sur la QVT
- Développer une offre de service QVT à destination des PME et des TPE
- S'appuyer sur un réseau d'intervenants QVT.

Pour le PRST 4, l'ambition est de poursuivre les actions déjà engagées :

- en particulier, à destination des TPE et PME
- en s'appuyant sur tous les acteurs du PRST (organisations professionnelles, organisations syndicales de salariés, consultants, institutionnels, etc.).

Dans le mouvement déjà engagé au cours du précédent PRST et en lien avec l'évolution des approches en matière de santé publique, il sera ici question de mobiliser la QVCT comme outil de promotion de la santé au travail, en complément des actions de prévention primaire portées par l'ANI du 9 décembre 2020 et la loi du 2 août 2021.

Cette approche est en cohérence avec le document produit par la DARES (Chiffres clés sur les conditions de travail et la santé au travail, août 2021), qui rappelle dans son préambule que « la qualité de vie au travail favorise la construction de la santé physique et mentale des personnes en emploi ».

## OBJECTIF GÉNÉRAL

- Sensibiliser les entreprises, en particulier TPE-PME, aux enjeux de la QVCT comme enjeu de santé au travail et donc de performance.
- Améliorer la diffusion et le transfert des outils construits dans le cadre du PRST 3 aux acteurs de l'entreprise, en particulier TPE PME, via les acteurs-relais qui les appuient (organisations professionnelles, organisations syndicales de salariés, consultants, institutionnels, etc.).

## PROJETS À DÉPLOYER

- **Projet 1 : Promouvoir la QVCT auprès des TPE PME**
- **Projet 2 : Sensibiliser et outiller les SPSTI sur la QVCT pour agir auprès des TPE PME**
- **Projet 3 : Animer le réseau des intervenants QVCT**

# LA PRÉVENTION



La question de la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle est à placer au cœur de la politique de prévention des entreprises et à relier à l'obligation de sécurité. C'est aussi un enjeu de dialogue social.

Il s'agit de préserver la richesse et les compétences au sein de l'entreprise nécessaires à son bon fonctionnement. Il faut garantir de bonnes conditions de travail pour mieux fidéliser et attirer les salariés. L'employeur doit répondre à l'obligation réglementaire d'assurer la préservation de l'état de santé de ses salariés.

Cet enjeu est d'autant plus important que les entreprises sont exposées à des contextes évolutifs multiformes avec un vieillissement démographique, un allongement de la vie professionnelle (qui pourrait être remis sur le devant de la scène avec une

**« Il s'agit de préserver la richesse et les compétences au sein de l'entreprise. »**

# DE LA DÉSINSERTION ET DE L'USURE PROFESSIONNELLE

La prévention de la désinsertion professionnelle est un axe central et prioritaire du plan santé travail et de la loi sur la santé au travail du 2 août 2021. C'est un enjeu majeur pour les entreprises, les salariés et les acteurs de la prévention.

nouvelle réforme des retraites en 2022), à des mutations du travail qui modifient les contraintes professionnelles rendant plus difficilement tenables le travail pour les populations les plus fragilisées (séniors, salariés atteints de MCE, salariés en situation de handicap ou concernés par de l'inaptitude...).

Le focus sur la prévention de la désinsertion professionnelle du diagnostic régional santé travail réalisé en Occitanie confirme ces inquiétudes avec un taux d'emploi de 27,7% pour la population des 60-64 ans contre 69% pour les 55-59 ans et 77% pour les 25 à 54 ans, illustrant ainsi la nécessité de renforcer les actions de prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle.

D'autre part, Il a été mis en évidence une augmentation des accidents de travail et de la désinsertion professionnelle liée à la consommation de Substances Psychoactives (SPA).

La crise sanitaire (isolement, charge de travail, télétravail) a joué un rôle dans la hausse des consommations. Le diagnostic territorial nous ren-

seigne sur le niveau de consommation en matière de tabagisme, de la population adulte occitane qui se distingue par des indicateurs de consommation supérieurs à la moyenne nationale.

S'agissant de l'alcool, les adultes et les jeunes de 17 ans de la région se démarquent quasi systématiquement

**« Il a été mis en évidence une augmentation des AT et de la désinsertion professionnelle liée à la consommation de Substances Psychoactives. »**

des autres régions par des prévalences de consommation plus importantes.

De nombreuses publications scientifiques attestent du rôle de l'environnement sur les consommations

de substances psychoactives en dehors des seuls facteurs individuels. L'environnement de travail, comme l'environnement familial, socio-économique et culturel peut protéger ou, au contraire, fragiliser les personnes face au risque de conduites addictives.

Deux groupes de travail du Plan Régional Santé Travail Occitanie vont appréhender la problématique de la prévention de la désinsertion professionnelle sous deux angles.

Un premier groupe traitera de la prévention de la désinsertion de l'usure professionnelle au sens large et des questions suivantes : comment accompagner les salariés, les entreprises concernées pour favoriser le maintien dans l'emploi ? Comment anticiper, vieillir en bonne santé, travailler même malade ?

Dans un second groupe de travail la problématique grandissante de l'impact des addictions dans le milieu de travail fera l'objet d'une attention particulière.

# Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelle

## PILOTAGE

Emmanuel ALBERT - ARACT  
e.albert@anact.fr

Pierre SAMPIETRO (DDETS Hérault)  
p.sampietro@herault.gouv.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les actions menées dans le cadre du PRST3 sur la promotion du vieillissement actif, sur le maintien en emploi [y compris pour des salariés fragilisés par des questions de santé (maladies chroniques évolutives)] ont permis aux institutions/acteurs de prévention de mieux se connaître, de construire des outils de sensibilisation pour les acteurs-relais et les entreprises.

Dans le cadre du PRST4, il s'agit de maintenir la dynamique et de se concentrer sur des expérimentations menées directement auprès des entreprises et notamment des TPE-PME, de sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise, les professionnels de santé, les acteurs de la prévention de la santé au travail, de favoriser une bonne coordination de tous les acteurs de la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les actions menées, dans le cadre du PRST4, doivent favoriser la prise en compte des 3 types de prévention en insistant sur la prévention notamment primaire :

- **Prévention primaire** en incitant les entreprises à mieux identifier les facteurs d'usure et d'exclusion au travail et à les alimenter pour faire le plus tôt possible des démarches de promotion de la QVT et d'amélioration des conditions de travail.
- **Prévention secondaire et tertiaire** en repérant mieux les salariés exposés à des risques de désinsertion et en renforçant la mise en place de dispositifs de maintien en emploi.

Les cibles prévues dans le cadre du PRST4 sont directement les acteurs des TPE/PME mais également les acteurs du dialogue social et les acteurs-relais notamment les branches professionnelles et les professionnels de santé.

Il s'agira de pouvoir les alimenter au travers de « bonnes pratiques », de construire des outils leur permettant de travailler et de négocier sur ces problématiques.

## PROJETS À DÉPLOYER

- **PROJET 1 : Favoriser la coordination des acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle**
- **PROJET 2 : Développer l'information et l'outillage des professionnels de santé**
- **PROJET 3 : Développer des actions collectives ciblées**
- **PROJET 4 : Proposer des actions spécifiques en matière de vieillissement actif et de prévention de l'usure professionnelle**
- **PROJET 5 : Outiller les acteurs du dialogue social**

# Prévenir les pratiques addictives en milieu professionnel

## PILOTAGE

Christine COLONNA - PST66  
c.colonna@pst66.fr

Christian MAMPOUYA - DREETS  
christian.mampouya@dreets.gouv.fr

Damien FORSANS - ARS  
damien.forsans@ars.sante.fr

Bruno PAYET - ARS  
bruno.payet@ars.sante.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En France, les niveaux de consommation au sein de la population en activité sont élevés (baromètre santé 2014) et sont supérieurs pour certains produits tels que le tabac, le cannabis et médicaments psychotropes à la prévalence observée en population générale :

- Tabac : 30,4 % des actifs occupés fument quotidiennement (29 % en population générale 18-75 ans)
- Alcool : 7,3 % sont des consommateurs à risques, 9,5 % ont des ivresses répétées, 18,6 % des actifs occupés ont eu un épisode d'alcoolisation ponctuelle importante dans le mois
- Cannabis : 9 % des actifs occupés (6,5 % en 2010) ont consommé du cannabis dans l'année.
- Cocaïne : son usage est en augmentation parmi les actifs occupés entre 2005 (0,5 %) et 2014 (0,8 %)
- Médicaments psychotropes : 16,7 % des actifs occupés (13 % en population générale parmi les 18-75 ans).

Ces constats cachent une grande diversité des niveaux de consommation selon les secteurs professionnels, et à l'intérieur de ces secteurs, selon les catégories socio-professionnelles et le sexe.

Plusieurs secteurs d'activité ont été identifiés dans la littérature scientifique comme particulièrement liés à des usages de substances psychoactives : les métiers des arts et du spectacle, l'agriculture, la pêche, la marine marchande, la construction, la restauration, le secteur de l'information/communication, les métiers de relation avec le public.

De plus, les études et les travaux de recherche dans le domaine des sciences sociales ont montré les interrelations entre le travail (conditions et organisation du travail, management, statut d'emploi, culture d'entreprise...) et les conduites addictives. Les liens entre consommations et harcèlement au travail, ennui, insatisfaction, horaires irréguliers, décalés ou de nuit, postes de sécurité ou travail avec un haut niveau de pénibilité physique ont été particulièrement documentés (extrait PNA 2018-2022).

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Promouvoir la prise en compte des pratiques addictives en milieu professionnel
- Développer les connaissances et les compétences des acteurs mobilisés sur les conduites addictives
- Outiller et mobiliser les entreprises afin qu'elles puissent mettre en place des actions de prévention.

## PROJETS À DÉPLOYER

- **Projet 1 : Informer et sensibiliser les entreprises afin que les pratiques addictives soient prises en compte dans les démarches de prévention**
- **Projet 2 : Sensibiliser les jeunes et futurs travailleurs sur les pratiques addictives en milieu professionnel**
- **Projet 3 : Mettre en place un réseau d'acteurs institutionnels sur la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel en Occitanie**
- **Projet 4 : Promouvoir l'identification par des méthodes simples de repérage des pratiques addictives lors des visites afin de recueillir des données sur quelques Services de prévention et de santé au travail pilotes.**
- **Projet 5 : Contribuer à la mise en place d'une approche partenariale et collaborative entre les SPST et les structures de soins concernant la prise en charge des salariés ayant une addiction.**



# LE DIALOGUE

# SOCIAL

## AU SERVICE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Le dialogue social en Occitanie se met au service de la santé au travail !

Au niveau régional, le Conseil régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) et le Comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST) aux missions élargies ont vocation à participer à la définition des orientations de la politique de santé au travail, le plus en amont possible. Il s'agit, dans le cadre du plan régional santé travail, d'accompagner la mise en place de cette gouvernance renouvelée.

En outre, certains outils destinés aux acteurs du dialogue social dans les entreprises résultent d'instances départementales telles que les observatoires du dialogue social (à titre d'exemple des outils visant à outiller les entreprises sur le télétravail ont

été proposés par les partenaires sociaux de l'ODDS de l'Hérault et valorisés dans le cadre du PRST3).

Comment diffuser efficacement et le plus largement possible les outils réalisés ? Comment s'assurer de ne pas refaire ce qui a été fait ailleurs, trouver, lorsqu'elle existe, la ressource adaptée à ses besoins ? L'enjeu dans le cadre du PRST4 est de ne pas travailler en silo et de valoriser les actions des instances existantes.

Enfin, les partenaires sociaux au niveau régional se sont interrogés sur les conditions permettant la conduite d'un dialogue social d'entreprise sur la santé au travail avec la mise en place des comités sociaux et économiques. Une nouvelle action directement en lien avec l'entreprise traitera de ce sujet.

# Comment aider les Comités sociaux et économiques à améliorer les conditions de travail des salariés

## PILOTAGE

Jean-François LABAQUERE - MEDEF  
jlabaquere@uimmoccitanie.com

Erick SORIA - CGT  
erick.soria7@gmail.com

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

À l'initiative des partenaires sociaux, le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) a souhaité mettre en place un projet visant à mieux comprendre comment les comités sociaux et économiques (CSE) investissent le champ des conditions de travail depuis leur création, en 2017, et construire avec des chefs d'entreprises et des élus, des outils pour favoriser le fonctionnement et l'action des CSE.

À partir d'un travail d'état des lieux réalisé avec l'appui de M. Grignard, vice-président du Comité d'évaluation des ordonnances, le groupe a structuré une étude-action sur 3 ans en mobilisant des binômes paritaires issus de CSE d'entreprises de la région, permettant ainsi de partir des pratiques des entreprises et développer ces travaux selon un principe de co-construction.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Mieux comprendre les besoins en outillage des CSE à travers une première phase de diagnostic : partir de l'expérience, des pratiques, des difficultés des entreprises participantes (employeur et élus au CSE)
- Co-construire de l'outillage opérationnel pour les CSE à travers une phase d'élaboration, de test et de diffusion d'outils pour les aider à traiter les questions de santé et de conditions de travail dans le cadre du dialogue social.

## PROJETS À DÉPLOYER

- Réalisation d'une étude-action visant à aider les CSE à développer leur action en matière de santé, sécurité et conditions de travail



# LA SANTÉ AU TRAVAIL DES FEMMES,

un défi d'hier, d'aujourd'hui  
et de demain !



En 2020, le COCT (Conseil d'Orientation des Conditions de Travail) déclarait « la santé au travail des femmes relève d'un enjeu majeur de santé au travail ». La division sexuelle du travail conduit à une exposition différenciée des hommes et des femmes aux risques professionnels. En France comme en Occitanie, les femmes sont en effet concentrées sur 12 des 87 familles professionnelles.

Cette répartition différenciée dans les secteurs et les métiers expose différemment les femmes et les hommes aux risques professionnels.

Le groupe en charge du diagnostic régional santé travail a réalisé un focus sur les indicateurs en matière de santé au travail des femmes. Ce diagnostic (et plusieurs enquêtes nationales), met en évidence des répercussions différentes sur la santé. Le cumul des contraintes physiques (postures, gestes répétitifs, manutention en particulier de personnes...) et celles liées à l'organisation du travail (métiers à fortes exigences émotionnelles, horaires atypiques, postes peu qualifiés...) touchent particulièrement les femmes en emploi, qui prennent leur retraite en moyenne un an plus tard que les hommes.

Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les femmes présentent plus de risque de Troubles musculo-squelettiques que les hommes (54% contre 46%) avec un indice de gravité plus important, et les femmes présentent plus de pathologies mises en lien avec les risques psychosociaux, dont en particulier les violences sexuelles et sexistes au travail.

Concernant les risques liés aux violences sexuelles et sexistes au travail (VSST), plusieurs enquêtes montrent l'exposition plus importante pour les femmes.

L'exposition à ces violences sexistes et sexuelles peut provoquer des effets à 3 niveaux : sur les personnes exposées

(anxiété, dépression, isolement...), sur le collectif de travail, (ambiance de travail dégradée, clivage entre les salarié.es...) sur l'entreprise (obstacles à la mixité, démotivation des salarié.es, atteinte à l'image de l'entreprise...). L'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) met à jour annuellement une analyse sexuée de ces indicateurs, AT, MP et accident de trajet. Cette analyse montre que si l'on prend en compte les résultats hommes et femmes confondus, les écarts de sinistralité liés au genre sont invisibilisés, alors même qu'ils sont souvent pertinents. Cela masque parfois des impacts plus importants pour les femmes.

Par ailleurs, le législateur impose que l'évaluation des risques prenne en compte l'impact différencié des expositions professionnelles en fonction du sexe notamment dans le DUERP.

Prendre en compte le genre est donc un enjeu majeur d'équité et d'efficacité des actions en matière de santé au travail et de santé publique indispensable pour rendre compte de la réalité du monde du travail et des effets sur la santé des hommes et des femmes !

La santé au travail des femmes en Occitanie est une des problématiques identifiée comme stratégique par les partenaires de prévention du PRST4. Une nouvelle action transversale a donc été mise en place car la santé au travail des femmes est un défi d'hier, d'aujourd'hui et de demain !

# La sante au travail des femmes : un defi d'hier, d'aujourd'hui et de demain

## PILOTAGE

Virginie NEGRE - DREETS  
virginie.negre@dreets.gouv.fr

Catherine HUGONET - DREETS  
catherine.hugonet@dreets.gouv.fr

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

De nombreuses statistiques et études confortent la nécessité de mettre en place une action spécifique sur la santé au travail des femmes et sont à la disposition du groupe de travail afin de mieux appréhender cette problématique :

- Des statistiques et études nationales concernant les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes qui ont impact sur la santé au travail des femmes, des études nationales sur le genre et la santé des femmes, dont la santé au travail.
- Le focus sur la santé au travail des femmes du PRST en Occitanie à disposition sur le site internet du PRST

D'une façon plus générale, dans la société, selon le rapport du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) « Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner : un enjeu de santé publique », les conditions de vie, sociales, économiques et environnementales participent aux inégalités de santé.

Le groupe de travail propose cependant un cadre afin d'orienter au mieux ses actions :

- Le contexte actuel peut nous éloigner de notre cible : l'entreprise, et de notre cadre : le travail. Les sujets de santé publique ne sauraient être traités directement dans le cadre de ce groupe de travail bien que leur prise en compte soit nécessaire.
- Toute sensibilisation doit au préalable déconstruire les stéréotypes.
- Il existe beaucoup de documents, études et analyses sur le sujet. Tous les documents utilisés devront être analysés et synthétisés.
- Le groupe de travail pourra utiliser les outils existants sur le sujet et les faire évoluer.
- La prévention violence sexuelle et sexiste au travail, en entreprise peut être une clé d'entrée pour appréhender le sujet santé au travail des femmes dans sa globalité.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1 - Intégrer le genre comme objectif transversal du PRST

Actions opérationnelles de sensibilisation auprès des autres GT et représentants du CROCT

- sensibiliser les représentants au CROCT
- sensibiliser les acteurs de la prévention au sein des groupes de travail
- les pilotes à travers le comité de coordination
- les contributeurs : nécessité de traiter la question dans chaque GT et d'accompagner les GT dans cette démarche

2 - Sensibiliser les acteurs et les partenaires sociaux de l'entreprise aux spécificités de la santé au travail des femmes

- Sensibiliser les acteurs de la prévention et prioritairement les SPST
- Sensibiliser les relais des et en entreprise : CPL, ODDS, CPHSCT, CSE
- Sensibiliser les jeunes en formation (profs, jeunes, apprenti.es)

3- Accompagner :

- A la prévention des violences sexuelles et sexistes au travail, en entreprise
- A la mise en place d'actions de prévention différenciées à travers le DUERP
- Se servir du diagnostic pour mieux repérer les facteurs d'exposition
- Accompagner les SPST – outil : le DUERP et la FE
- Envisager une action expérimentale auprès des contributeurs au GT
- Mettre en place un réseau de professionnels (témoignage d'un membre du GT qui a développé un réseau inter-institutionnel et pluridisciplinaire dans un territoire départemental)

## PROJETS À DÉPLOYER

- **PROJET 1 : Action de sensibilisation des représentants du CROCT et des autres groupes de travail**
- **PROJET 2 : Action de sensibilisation dans le cadre d'un webinaire**
- **PROJET 3 : Action de sensibilisation auprès des CFA**
- **PROJET 4 : Accompagner à la mise en place d'actions de prévention différenciées à travers le DU par les SPST**

# GLOSSAIRE

**-- A --**

AAH : Allocation Adulte Handicapé  
 ANACT : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail  
 ANI : Accord National Interprofessionnel  
 ARACT : Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail  
 ARS : Agence Régionale de Santé  
 AT-MP : Accidents du travail - Maladies Professionnelles

**-- B --**

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

**-- C --**

CARSAT : Caisse d'Assurance retraite et de la Santé au Travail  
 CCTH : Certificat de Compétences au Travail en Hauteur  
 CFA : Centre de Formation des Apprentis  
 CMR : Cancérogènes Mutagènes ou Reprotoxiques  
 COCT : Conseil d'Orientation des Conditions de Travail  
 CPHSCT : Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail  
 CROCT : Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail  
 CRPST : Comités régionaux de prévention et de santé au travail  
 CSE : Comité Social Economique  
 CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

**-- D --**

DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques  
 DDETS(PP) : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (et de la protection des populations)  
 DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
 DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

**-- E --**

EC : Expert comptable  
 EPI : Equipement de Protection Individuelle  
 ESS : Economie Sociale et Solidaire

**-- F --**

FACT : Fond pour l'Amélioration des Conditions de Travail

**-- G --**

GPRO : Groupe Permanent Régional d'Orientation des conditions de travail

**-- H --**

HCEfh : Haut Conseil à l'Egalité entre les hommes et les femmes

**-- I --**

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité sur les accidents du travail et les maladies professionnelles  
 IODA : Inaptitudes en Occitanie : Diagnostic et Analyses  
 IRP : Instances Représentatives du Personnel

**-- M --**

MCE : Maladies Chroniques Evolutives  
 MP : Maladie Professionnelle  
 MPCA : Matériaux Contenant de l'Amiante  
 MSA : Mutualité Sociale Agricole

**-- O --**

OPPBTP : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

**-- P --**

PASI : PAsseport Sécurité Intérim  
 PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle  
 PDUP : Prévention de la Désinsertion et de l'Usure Professionnelle  
 PME : Petites et Moyennes Entreprises  
 PNA 2018-2020 : Projet Alimentaire Territorial  
 PRST : Plan Régional Santé Travail  
 PST : Plan Santé Travail

**-- Q --**

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

**-- R --**

RAT : Repérage Amiante avant Travaux  
 REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals

RH : Ressources Humaines  
 RPS : Risques PsychoSociaux  
 RRP : Risque Routier Professionnel

**-- S --**

SPA : Substances PsychoActives  
 SPST : Service de Prévention et de Santé au Travail  
 SPSTI : Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises  
 SUMER : Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels (enquête DARES sur la surveillance médicale des risques professionnels)

**-- T --**

TMS : troubles Musculo-Squelettiques  
 TPE : Très Petites Entreprises

**-- V --**

VSST : Violences Sexistes et Sexuelles au Travail



LES ACTEURS

MOBILISÉS





Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



L'essentiel & plus encore



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





[prst-occitanie.fr](http://prst-occitanie.fr)

